
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La contestation d'une loi québécoise par des vignerons californiens était prévisible

Le SCFP avait bien prévenu le gouvernement québécois que la loi sur *Le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales* ratait sa cible et ne permettrait pas l'essor de cette industrie au Québec. Au contraire, cette loi est en train d'affaiblir le système de régulation du marché des alcools.

Les vignerons du Québec peuvent maintenant vendre directement leurs vins en épicerie sans passer par la Société des alcools du Québec (SAQ). Les vignerons californiens dénoncent ce qu'ils perçoivent comme un avantage indu.

« Encore une fois, c'est l'affaiblissement du monopole québécois qui est visé par la demande californienne. La contestation des producteurs californiens va directement dans ce sens. Le ministre Carlos Leitão, porteur du dossier n'a pas cru bon en prendre compte et c'est exactement ce qui est en train de se produire », dénonce Patrick Lessard, président du Syndicat des salariés des entrepôts, des emplois techniques et de la livraison de la SAQ (SCFP 3535).

Concrètement, il y a 600 000 bouteilles de produits québécois contre 17 millions bouteilles californiennes vendues au Québec.

Pourtant le Québec autorise la vente de vins étrangers en épicerie, mais seulement s'ils sont embouteillés au Québec.

« Ce n'est jamais assez pour les producteurs. Le SCFP s'était dit préoccupé par le projet de loi 88, sanctionné en mai dernier, puisqu'il ouvre la porte à une libéralisation du marché des alcools. Et c'est exactement ce qui se produit mettant en danger une excellente source de revenus pour le gouvernement », de conclure Bruno Tremblay, conseiller syndical au dossier.

Comptant plus de 110 000 membres au Québec, le SCFP représente quelque 3800 membres dans les sociétés d'État et organismes publics québécois. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les affaires sociales, les communications, l'éducation, les universités, l'énergie, les municipalités, les transports aérien et urbain, ainsi que le secteur mixte.